REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DE Ophéa EUROMÉTROPOLE HABITAT STRASBOURG

Membres	7
Présent(s)	4
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	1
Quorum	5

SÉANCE DU 23 MARS 2023

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Chahrazad ALLAM, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Bernard MATTER

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du pôle Patrimoine et Développement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Absent et excusé : Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY et Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND (procuration à Monsieur Salah KOUSSA)

Le Bureau,
Vu le rapport du Directeur général,
Délibère :

B/2023/013 : **Strasbourg-Robertsau - Chemin de l'Anguille - « LANA T2 » : Vente en l'état futur d'achèvement de 15 logements. Autorisation d'acquisition**

Il est décidé, sous réserve de la communication de l'avis de France Domaine lors de la séance du Bureau du 16 mai 2023 :

1. D'autoriser l'acquisition auprès du promoteur EDIFIPIERRE, ou toute autre société qui s'y substituerait par une vente en l'état futur d'achèvement, d'un bien constitué de 15 logements, sis Chemin de l'Anguille à Strasbourg – programme « LANA 2», Bâtiments C1, C5, C6 comprenant 15 places de stationnement en sous-sol, pour un prix de 1 941 885 € HT, soit 2 250 € HT par m² de surface habitable.

   Les études étant en cours, sur une base de 863,06 m² habitables, il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5 % d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

2. D'autoriser l'établissement du contrat de réservation et du contrat de vente,

3. D’autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche dont les honoraires du notaire,

4. D’autoriser l’échelonnement du paiement du bien en fonction de l’avancement du chantier,

5. D’autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l’ordre du jour a été adopté à l’unanimité.

Le Directeur général,
Julien MATTEI
Pour extrait conforme

Accusé de réception en préfecture
067-276700028-20230323-OPHEA_DB23_013-DE
Date de télétransmission : 28/03/2023
Date de réception préfecture : 28/03/2023